



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE  
SIMIANE-LA-ROTONDE**  
ALPES DE HAUTE PROVENCE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 SEPTEMBRE 2018**

PRESENTS : Louis LAUDUN, Claude WICART, Marie-José NOËL, Benoît CASSAN, Léon AUBERT, Gilles COUTTON, Jean-Yves MEIGNEN, Rose MEUNIER, Isabelle OUDOT, Bernard RENIET.

EXCUSES : Jean-Pierre COMTE qui donne procuration à Louis LAUDUN, Vincent BLANC qui donne procuration à Benoît CASSAN, Pamela BARRET, Henri DUYN.

ABSENT :

**1.Cimetières communaux – tarif des concessions.**

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de créer dans les cimetières de la commune des concessions de 2.50 m x 1m au tarif de 500 € pour une durée de 50 ans.

**2.Cimetières communaux - mise en place du règlement.**

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité d'approuver le règlement des cimetières communaux présenté.

**3.Suppression d'un poste de rédacteur suite à avancement de grade.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer un poste de rédacteur suite à avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**4.Création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à avancement de grade.**

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à avancement de grade à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**5.Passage du réseau d'eau potable pour alimenter une borne à incendie en propriété privée – autorisation à donner au maire d'authentifier l'acte administratif.**

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'autoriser le maire à authentifier l'acte administratif relatif à la servitude de passage du réseau d'eau potable pour alimenter une borne à incendie en propriété privée.

**6.Passage du réseau d'eau potable pour alimenter une borne à incendie en propriété privée – autorisation à donner au 1<sup>er</sup> adjoint de signer l'acte administratif.**

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'autoriser le 1<sup>er</sup> adjoint à signer l'acte administratif relatif à la servitude de passage du réseau d'eau potable pour alimenter une borne à incendie en propriété privée.

**7.Epicerie – convention relative à la fournitures de marchandises pour la cantine scolaire municipale.**

Les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité la convention entre la commune et l'épicerie relative à la fourniture de marchandises pour la confection des repas de la cantine scolaire.

**8. Déclassement de voies communales – constatations de la non affectation à l'usage du public des chemins ruraux. Vente éventuelle des parcelles et chemins déclassés – décisions du conseil municipal.**

Le conseil municipal décide le déclassement des voies communales suivantes ou la non-affectation à l'usage du public des chemins communaux ainsi que le prix de vente, précise que les frais de géomètre sont à la charge de l'acheteur et viendront en plus du prix de vente :

Dossier N°	Lieu	Surface en m2	Avis du commissaire enquêteur	Prix de vente au m2 en euros	Prix total	Frais de géomètre	vote
01	Rue sous le Château	131	favorable	60	7 860	200	unanimité
02	Rue sous le château	17	favorable	60	1 020	200	unanimité
03	Sous la rue des moulins (partie haute)	104	favorable	60	6 240	200	unanimité
04	Sous la rue des moulins (partie basse)	31	favorable	60	1 860	200	unanimité
05	Début de la rue Ponson du terrail	72	favorable avec servitude patrimoniale	60	4 320	200	majorité
06	Rue Jean Giono	43	favorable	60	2 580	200	unanimité
07	Placette rue Henri Laugier	41	Favorable en indivision	60	2 460	200	majorité
08	Rue derrière la mairie	134	Favorable à 2 propriétaires différents	60	8 040	200	majorité
09	Montée du faubourg	72	favorable avec servitude d'accès au puits qui reste communal	60	4 320	200	majorité
11	Chemin des ribes	285	favorable	10	2 850	200	unanimité
12	Chemin rural à cheyran	63	favorable	10	630	200	unanimité
13	Ancien chemin à l'Eyrouse	270	favorable avec servitude d'accès et de canalisations en cas de vente ultérieure	10	2700	200	unanimité

Une servitude de canalisation d'eau potable et/ou d'assainissement sera incluse s'il est établi que ces équipements existent en sous-sol.

Le conseil municipal refuse le déclassement suivant :

Dossier N°	Lieu	Surface en m2	Avis du commissaire enquêteur	Prix de vente au m2 en euros	vote
10	Parking au Chapeau Rouge	70	favorable	10	A la majorité

Et autorise Monsieur le Maire, à la majorité, à proposer au propriétaire de la boulangerie la location de cette surface de 70 m2 pour une redevance d'occupation du domaine public de 538 € par an.

**9. Budget principal – décision modificative.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées pour le budget principal.

**10. Budget eau & assainissement – décision modificative.**

Les membres de l'assemblée approuvent à l'unanimité les décisions modificatives présentées pour le budget eau et assainissement.

**11. Réfection du réseau d'éclairage public – demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FODAC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes).**

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FODAC pour financer les travaux de réfection du réseau d'éclairage public estimés à 60 000 € HT.

**12. Compte-rendu du Maire au titre des délégations permanentes.**

L'assemblée prend acte qu'aucune décision au titre des délégations permanentes accordées au maire n'a été prise dans le courant du dernier trimestre.

Fait à Simiane la Rotonde, le 27 septembre 2018.

Le Maire, Louis LAUDUN

